



Votre association ou organisation a été désignée comme intervenant clé de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Nous espérons que vous partagerez les renseignements suivants avec vos membres.

[English version follows the French Text](#)

## **La subvention salariale d'urgence du Canada – Soutenir les entreprises canadiennes**

Bonjour,

L'Agence du revenu du Canada (ARC) comprend que la pandémie de la COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur les contribuables et les entreprises canadiennes. Dans le cadre du [Plan d'intervention économique du Canada](#) pour répondre à la COVID-19, nous nous engageons à aider les Canadiens en réduisant la charge des obligations fiscales pendant cette période critique.

Pour aider les employeurs à maintenir en poste leurs employés et à les réembaucher dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement met en œuvre la [subvention salariale d'urgence du Canada \(SSUC\)](#). Cette importante mesure économique consiste en une subvention pouvant aller jusqu'à 847 \$ par semaine par employé, accordée aux employeurs admissibles, jusqu'à un maximum de 12 semaines, rétroactivement au 15 mars 2020. Elle vise à éviter d'autres pertes d'emploi et à encourager les employeurs à réembaucher les employés qui avaient été mis à pied en raison de la COVID-19.

Les employeurs admissibles incluent les particuliers (y compris les fiducies), les sociétés imposables, les organismes de bienfaisance enregistrés, les organismes à but non lucratif et les sociétés de personnes constituées d'employeurs admissibles

L'Agence a aussi lancé le [calculateur de la subvention salariale d'urgence du Canada](#) pour appuyer les employeurs alors qu'ils se préparent à faire une demande de subvention. Le calculateur procure aux employeurs d'importants renseignements qu'ils pourront utiliser pour prendre des décisions plus éclairées au sujet du maintien en poste et de la réembauche des travailleurs. Des séances d'information à l'intention des employeurs admissibles seront organisées au cours des prochains jours.

Nous transmettrons une série de messages afin que les entreprises canadiennes puissent facilement comprendre comment demander cette mesure fiscale et profiter d'elle.

Nous vous sommes très reconnaissants de nous aider à transmettre ces renseignements à vos intervenants et à toutes les entreprises canadiennes. Vous trouverez de plus amples renseignements

sur cette initiative et sur la procédure de demande sur notre site Web. Merci de nous aider à aider les entreprises canadiennes lors de cet événement sans précédent.

## Ressources pour la SSUC et mesures fiscales liées à la COVID-19 :

- **Page Web** : [Subvention salariale d'urgence du Canada](#)
- **Communiqué de presse** : [Le gouvernement du Canada lance le calculateur de la subvention salariale d'urgence du Canada pour les employeurs](#)
- [Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#)
- [Changements apportés en matière d'impôt et de prestations : l'Agence et la COVID-19](#)
- **Services numériques de l'Agence** : [Mon dossier d'entreprise](#) et [Représenter un client](#)

## Activités de communication pour la SSUC qui sont d'intérêt pour les petites et moyennes entreprises

### Infographiques

#### [ÊTES-VOUS ADMISSIBLE À LA SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA?](#)



#### [CALCUL DE LA SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA \(SSUC\)](#)



### Préparez-vous à demander la SSUC

L'Agence commencera à accepter les demandes le 27 avril 2020. Elle vérifiera les demandes de la SSUC reçues et versera les fonds des demandes approuvées le 5 mai.

- 1) Inscrivez-vous au service [Mon dossier d'entreprise de l'ARC](#) ou [Représenter un client](#) – Les employeurs pourront utiliser ces portails pour présenter une demande de subvention. Vous pouvez regarder [cette vidéo](#) pour obtenir des instructions sur l'inscription à Mon dossier d'entreprise.
- 2) Inscrivez-vous au [dépôt direct](#) pour votre compte de paie – Les employeurs qui ne sont pas inscrits au dépôt direct recevront leur paiement par chèque et un délai supplémentaire sera nécessaire pour la livraison du courrier.
- 3) [Calculez votre admissibilité à la SSUC](#) – la page Web de la SSUC comprend une fonction de calculateur qui guide les employeurs dans le calcul étape par étape de la SSUC et qui permet

aux employeurs de déterminer le montant de la subvention qu'ils peuvent s'attendre à demander en fonction des informations qu'ils entrent dans le calculateur.







- 4) Si vous vous attendez à recevoir un paiement de 25 millions de dollars ou plus, vous devrez obtenir votre paiement par l'intermédiaire du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Pour ce faire, vous devez être inscrit au dépôt direct dans votre compte de paie et être inscrit au STPGV. Si vous n'êtes pas déjà inscrit au STPGV, [commencez le processus d'inscription](#).

## Médias sociaux

Suivez l'Agence sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [LinkedIn](#). N'hésitez pas à communiquer avec nous et à réagir à notre contenu au moyen des mots-clés #SSUC #COVID19 #ImpôtCdn.

## Restez branché

Pour recevoir des mises à jour sur ce qu'il y a de nouveau à l'Agence, vous pouvez :

-  Aimez l'ARC sur [Facebook](#)
-  Suivre l'ARC sur Twitter - [@AgenceRevCan](#).
-  Suivre l'ARC sur [LinkedIn](#).
-  Vous abonner à une [liste d'envoi électronique](#) de l'ARC.
-  Ajouter nos [fils RSS](#) à votre lecteur de nouvelles.
-  Regarder nos vidéos sur l'impôt sur [YouTube](#).